

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20210923-210510_SUBEXCEP-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Séance du 23 septembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 23
De Présents : 19
De Votants : 22
VOTES : Pour 22
 Contre 0
 Abstentions 0

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du seize septembre deux-mille-vingt-et-un, sous la présidence de M. Fabrice VENET, Maire ;

Etaient présents : MM. ARRAMBOURG, LONGCHAMP, MASSON, MITANNE, PERRIN, RAPPY, ROEHR, VENET, BRAU
Mmes BA, BOUVIER, CROST, DE KLIJN, OLLIER, PAVAILLER, POTTIEZ, REGACHE, SAINT-GENIS, PUYPE.

Excusés avant donné pouvoir : M. VENÇON Yves à Mme BOUVIER Denise ; Mme GISSIEN Delphyne à ARRAMBOURG Jérôme, Mme LLAMBRICH Nathalie à REGACHE Marie-Claude.

Absent : Mme SALMON Samuèle

Nicole DE KLIJN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Délibération n° 21.05.10 – Aide exceptionnelle à la participation à RAID AMAZONES :

Une demande d'aide exceptionnelle a été déposée par « REVIT FAMILY », un groupe de deux jeunes femmes de Saint Maurice de Gourdans qui souhaitent participer au RAID AMAZONES 100% féminin. Cet événement multisport non motorisé soutient les populations rencontrées en aidant une association locale axée sur l'éducation des enfants.

En 2021, l'épreuve se déroulera au Nord de la Thaïlande, dans la Région de Chiang Mai et l'équipe soutient une association lyonnaise nommée APPEL, dont le but est d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés en cancérologie à Lyon et Saint-Etienne, d'accompagner les familles et de soutenir la recherche.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCORDE** à « REVIT FAMILY » une aide financière exceptionnelle de 500 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance,
Le 23 septembre 2021
Le Maire,

F. VENET

